



Iteuil

PROCES-VERBAL
de la réunion de conseil municipal
du 13 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 19
Date de convocation : 07 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le treize mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Iteuil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Iteuil, sous la présidence de Madame Françoise MICAULT, Maire d'Iteuil,

Présents : MICAULT Françoise, BOISSEAU Bertrand, BERNE Florence, CHAIGNE Chantal, DENIS Frédéric, CINQUABRE Jean-Christophe, LOISEAU Betty, CLAIRAND Floriane, GARDAIS Magalie, GODET Benoît, MAILLOU Patrick, MELIN Franck, PIGNON Séverine, POIREAULT Angélique, RIVIERE Gérard.

Absents : AUGER Jean-Paul, DORET Baptiste, MOLINARI Elise, RENARD Gaël.

Représentés par pouvoir : DUMUREAU Alexandre à BOISSEAU Bertrand, GRIMAUD Jean-Paul à GODET Benoît, MOUSSERION Carine à MICAULT Françoise, MURZEAU Mariama à CHAIGNE Chantal.

Secrétaire de séance : CLAIRAND Floriane.

Mme le Maire ne sait pas si tous les conseillers ont lu, fait remarquer la longueur du procès-verbal. Elle annonce que la nouvelle formule de retranscription du procès-verbal n'est pas d'une grande simplicité et chronophage, notamment pour Patricia.

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 26 janvier 2023 à l'unanimité.

Objet : **Budget Commune – Approbation du Compte de Gestion 2022**

Q 1
Délibération n° : del2023013

Délibération : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RAPPORTEUR : *Bertrand BOISSEAU*

Le Conseil Municipal,

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur,

Considérant l'impossibilité de délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de la situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Commune de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et justifiées,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du Trésorier municipal Budget Commune pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Débat :

Bertrand Boisseau rappelle pourquoi il faut voter deux fois. Le compte de gestion est établi par le trésorier (payeur) et le compte administratif est établi par la collectivité (l'ordonnateur). Ils sont votés l'un après l'autre pour s'assurer que la trésorerie est d'accord avec les comptes tenus par la collectivité. Les slides lors du vote du budget en 2020 sont à nouveau projetés pour présenter un changement sur 2023, à savoir : le changement de trésorerie. Vivonne ayant fermé ses portes le 31 décembre 2022, la commune est suivie depuis le 1^{er} janvier 2023 par Poitiers SGC Poitiers extérieur. Le fait que les services soient regroupés imposent des changements de fonctionnement voire des soucis d'organisation, en particulier en raison d'interlocuteurs inconnus, aucun agent n'est associé à la collectivité. Pour exemple, les bordereaux validés début janvier, notamment celui du 05 janvier, visé le 17 janvier à la Trésorerie, paiements effectués entre le 17 février et le 20 février. Valérie a eu quelques appels de fournisseurs inquiets. Bertrand Boisseau espère un retour à la normale pour les paiements, soit dix à quinze jours.

Mme le Maire informe que le trésorier se nomme M. Nanot, la responsable des collectivités s'appelle Mme Micaud.

Bertrand Boisseau rappelle le calendrier à suivre pour les différents votes : jusqu'au 15 avril pour voter le budget de l'année en cours (Conseil municipal du 05 avril 2023, horaire à définir), le compte de gestion jusqu'au 1^{er} juin 2023, le compte administratif jusqu'au 30 juin 2023. Bertrand Boisseau rappelle que la Commune a l'habitude de voter le compte de gestion puis le compte administratif ensuite le budget. Il lui paraît plus logique de clôturer un exercice passé avant d'attaquer le budget de l'année en cours.

Le changement de Trésorerie impose un changement d'habitudes. Bertrand Boisseau présente la réception du compte de gestion par la Trésorerie. La lecture du tableau est plus compliquée. Il commente ledit tableau remis sous sa forme habituelle par Valérie.

Les chiffres du compte de gestion correspondent aux chiffres du compte administratif 2022.

En l'absence de questions, Mme le Maire procède au vote.

Objet :

Budget Centre Commercial – Approbation Compte de Gestion 2022

Q 2

Délibération n° : del2023014

Délibération : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RAPPORTEUR : Bertrand BOISSEAU

Le Conseil Municipal,

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur,

Considérant l'impossibilité de délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de la situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du Centre Commercial de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et justifiées,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du Trésorier municipal Budget Centre Commercial pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Débat :

Bertrand Boisseau commente le tableau reçu du Trésorier.

En l'absence de questions, Mme le Maire procède au vote.

Objet : **Budget Commune – Approbation Compte Administratif 2022 et Affectation des résultats**

Q 3

Délibération n° : del2023015

Délibération : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RAPPORTEUR : Bertrand BOISSEAU

Madame le Maire se retire pour délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,
sous la présidence de Monsieur Gérard RIVIERE,

- délibère sur le Compte Administratif 2022 de la Commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement	2 604 758.38 €
Dépenses de Fonctionnement	2 166 806.31 €
<i>Résultat de Fonctionnement 2022</i>	<i>437 952.07 €</i>
Excédent reporté	587 681.99 €
Résultat fonctionnement cumulé	1 025 634.06 €
Recettes d'Investissement	852 101.06 €
Dépenses d'Investissement	1 311 472.72 €
<i>Résultat Investissement 2022</i>	<i>- 459 371.66 €</i>
Résultat reporté	345 008.85 €
<i>Résultat d'Investissement cumulé art 001 au BP 2023</i>	<i>- 114 362.81 €</i>
Restes à Réaliser Recettes	315 000.00 €

Restes à Réaliser Dépenses	770 820.00 €
<i>Différence sur Restes à Réaliser</i>	- 455 820.00 €
Besoin de Financement des Investissements art 1068 au BP 2023	- 570 182.81 €
Excédent de Fonctionnement Reporté art 002 au BP 2023	455 451.25 €

à l'unanimité,

- approuve le compte administratif 2022 de la Commune,
- statue sur l'affectation de résultat,
- décide d'affecter les résultats au BP 2023.

Débat :

Bertrand Boisseau commente le rapport de présentation distribué aux conseillers.

Ce rapport présente un état de la dette de la Commune :

2023 : la Commune passe sous le million en capital restant dû.

2028 : autour des 100 000 €,

ensuite la Commune descend de moitié en 2029.

La Commune peut donc emprunter dans les prochaines années.

L'endettement par habitant : 297 €.

La capacité de désendettement baisse.

Les restes à réaliser : cf. tableau ci-dessus.

A noter parfois une différence entre les articles du compte administratif 2022 et les articles du budget 2023, la Commune étant passée de la comptabilité M 14 à la comptabilité M 57.

Puis les dépenses et recettes de la section de fonctionnement et la section d'investissement sont détaillées par Bertrand Boisseau. Il évoque les hausses massives du prix de l'électricité qui ne s'appliquent pas à Iteuil. Les contrats renégociés en fin d'année dernière permettent de ne pas avoir de dépassement sur ces lignes budgétaires. En revanche, la partie alimentation (goûter garderie, chantiers loisirs) dépasse les 10 000 € sur les 8 000 € prévus. Les postes Matériaux, voirie, mobiliers et honoraires sont en dépassement également.

Le poste « fêtes et cérémonies » vierge en 2020 et 2021 correspond au feu d'artifice qui n'a pas pu être tiré ; en 2022, la Préfecture a interdit son tir quelques jours avant.

Les charges de personnel ont augmenté aussi en raison du personnel non titulaire passés de contrats Envol en contrats Commune (par choix) et les cotisations liées. Les charges les plus importantes de remplacement sont affectées au service périscolaire. Des agents recenseurs ont été recrutés pour le recensement de la population.

Bertrand Boisseau explique que le poste le plus important en recettes est celui des impôts et taxes puis dotations et subventions et enfin l'excédent reporté d'une année à l'autre. Le poste produits de service (cantine, garderie, transport scolaire) peut sentir une baisse, notamment la cantine, dans la mesure où il y a moins d'élèves. Concernant les activités nautiques, Bertrand Boisseau en profite pour signaler que la commune s'est dotée d'un Terminal carte bancaire, les paiements par carte bancaire de cette régie sont donc acceptés pour l'achat des tickets piscine uniquement. Aucun montant n'a été déterminé quant au seuil.

Il sera évoqué au budget 2023 la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Le conseil municipal devra prendre position.

Bertrand Boisseau se tient à la disposition des conseillers municipaux pour plus de détails.

Il propose de passer au budget Centre commercial avant de passer la main à Gérard Rivière pour faire voter.

Objet :**Budget Centre Commercial – Approbation Compte Administratif 2022 et Affectation du Résultat 2022**

Q 5

Délibération n° : del2023017

Délibération : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RAPPORTEUR : Bertrand BOISSEAU

Madame le Maire se retire pour délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,
sous la présidence de Monsieur Gérard RIVIERE,

- délibère sur le compte administratif 2022 du Centre Commercial qui fait ressortir les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement	5 482.00 €
Dépenses de Fonctionnement	2 508.12 €
Résultat de Fonctionnement 2022	2 973.88 €
Excédent reporté	10 572.21 €
Résultat fonctionnement cumulé	13 546.09 €
Recettes d'Investissement	21 000.00 €
Dépenses d'Investissement	6 101.43 €
Résultat Investissement 2022	14 898.57 €
Résultat reporté	5 329.26 €
Résultat d'Investissement cumulé art 001 au BP 2023	20 227.83 €
Besoin de Financement des Investissements art 1068 au BP 2023	20 227.83 €
Excédent de Fonctionnement Reporté art 002 au BP 2023	13 546.09 €

à l'unanimité,

approuve le compte administratif 2022 du Centre Commercial,

- statue sur l'affectation de résultat,
- décide d'affecter les résultats au BP 2023.

Débat :

Bertrand Boisseau précise qu'il y a peu de choses sur ce budget si ce n'est les différentes dépenses d'eau, d'électricité, de charges de copropriété, l'assurance, les différentes taxes. Au niveau des recettes, ce sont les loyers (agence immobilière, le bar Le repère (du moins le jour où le notaire se réveillera pour la signature du bail avec l'APAJH)).

Mme le Maire demande s'il y a des questions avant qu'elle ne sorte de la salle.

En l'absence de questions, Gérard Rivière procède au vote des comptes administratifs 2022 Commune et Centre commercial.

Objet :**Budget Commune – Restes à réaliser 2022**

Q 4

Délibération : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° : del2023016

RAPPORTEUR : Bertrand BOISSEAU

Le Conseil Municipal,

approuve, à l'unanimité, l'état des Restes à Réaliser 2022 du Budget Commune

RAR CA 2022			RAR BP 2023		
Article	Libellé	RAR	Article	Libellé	RAR
2151	Réseaux de Voirie	50 000.00 €	2151	Réseaux de Voirie	50 000.00 €
21534	Réseaux d'Electrification	125 000.00 €	21534	Réseaux d'Electrification	125 000.00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 300.00 €	215738	Autres matériels et outillage de voirie	3 300.00 €
Opération 1003 - Voies et Réseaux		178 300.00 €	Opération 1003 - Voies et Réseaux		178 300.00 €
21318	Autres bâtiments publics	5 000.00 €	21314	Bâtiments culturels et Sportifs	5 000.00 €
2031	Frais d'études	34 420.00 €	2031	Frais d'études	34 420.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	9 000.00 €	2188	Autres immobilisations corporelles	9 000.00 €
Opération 1004 - Complexe		48 420.00 €	Opération 1004 - Complexe		48 420.00 €
21318	Autres bâtiments publics	210 000.00 €	21318	Autres bâtiments publics	210 000.00 €
2184	Mobilier	10 000.00 €	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000.00 €
2116	Cimetière	10 000.00 €	2116	Cimetière	10 000.00 €
2138	Autres constructions	4 000.00 €	2138	Autres constructions	4 000.00 €
2135	Instal Générales, agencements	13 100.00 €	21351	IGAAC Batiments publics	13 100.00 €
Opération 1005 - Bâtiments Communaux		247 100.00 €	Opération 1005 - Bâtiments Communaux		247 100.00 €
21312	Bâtiments scolaires	35 000.00 €	21312	Bâtiments scolaires	35 000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000.00 €	2188	Autres immobilisations corporelles	3 000.00 €
Opération 1009 - Ecoles		38 000.00 €	Opération 1009 - Ecoles		38 000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	70 000.00 €	2188	Autres immobilisations corporelles	70 000.00 €
2031	Frais d'études	19 000.00 €	2031	Frais d'études	19 000.00 €
Opération 1010 - Sports et Loisirs		89 000.00 €	Opération 1010 - Sports et Loisirs		89 000.00 €
2138	Autres constructions	70 000.00 €	2138	Autres constructions	70 000.00 €
Opération 1013 - Espace Médical		70 000.00 €	Opération 1013 - Espace Médical		70 000.00 €
21318	Autres bâtiments publics	100 000.00 €	21314	Bâtiments culturels et Sportifs	100 000.00 €
Opération 1017 - Médiathèque		100 000.00 €	Opération 1017 - Médiathèque		100 000.00 €
TOTAL DEPENSES		770 820.00 €	TOTAL DEPENSES		770 820.00 €
1321	Etats et établissements nationaux	264 000.00 €	1321	Etats et établissements nationaux	264 000.00 €
1323	Département	51 000.00 €	1323	Département	51 000.00 €
TOTAL RECETTES		315 000.00 €	TOTAL RECETTES		315 000.00 €

Débat :***Les restes à réaliser ont été balayés lors de la question n° 3. Les slides sont présentés.******Mme le Maire procède au vote.******Bertrand BOISSEAU précise à nouveau le calendrier budgétaire :******commission finances à laquelle tous les conseillers sont conviés : lundi 27 mars 2023,******vote du budget : mercredi 05 avril 2023.***

Objet :

Dénomination de voie à La Clie

Q 6

Délibération : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° : del2023018

RAPPORTEUR : Françoise MICAULT

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-28,

Vu le dépôt du permis d'aménager par la Communauté de communes des vallées du Clain en date du 28 janvier 2022 référencé PA 086113 22A0002, complété le 03 mars 2022, accordé le 04 mars 2022 sur parcelle cadastrée B 535 située Le Vivier de la Chaurais, VC de Ruffigny à Toucherond,

Vu la demande d'adressage formulée par la Communauté de communes des vallées du Clain,

Vu le rapport avec le patrimoine naturel de la commune, à savoir le nom du champ « Le vivier de la Chaurais »,

Vu la proposition faite par Mme le Maire lors de la séance de Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022 à savoir rue de la Chaurais, et non pas rue de la Sauraie comme annoncé dans cette séance et retranscrit sur le procès-verbal,

Considérant la nécessité d'attribuer une adresse à cette voie intérieure du lotissement de la zone d'activité de la Clie, parcelle cadastrée B 535,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de dénommer la voie intérieure du lotissement de la zone d'activité de la Clie parcelle cadastrée B 535 faisant l'objet du permis d'aménager n° 086113 22A0002 :

- rue de la Chaurais.

L'acquisition et la pose de la signalétique seront à la charge de la Communauté de communes des vallées du Clain.

Les informations seront communiquées aux concessionnaires des réseaux et à la Poste dans le cadre des formalités administratives.

Débat :

Mme le Maire annonce qu'une coquille a été annoncée et notée dans le procès-verbal du 1^{er} décembre 2022 concernant la dénomination de cette voie, à savoir rue de la Sauraie, alors qu'il s'agit bien du champ « le Vivier de la Chaurais » sur le plan. Donc rectification est faite. Il s'agira de la dénomination : rue de la Chaurais.

Mme le Maire procède au vote.

Objet :

Dénomination de voie à « La Voie sur Morentin »

Q 6

Délibération : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° : del2023019

RAPPORTEUR : Françoise MICAULT

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-28,
Vu les constructions de maisons d'habitations chemin rural de la Voie sur Morentin,
Vu la demande d'adressage formulée par les habitants et les services des impôts,
Vu le rapport avec le patrimoine naturel de la commune, à savoir le nom du champ « La Voie sur Morentin »,

Considérant la nécessité d'attribuer une adresse à cette voie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de dénommer le chemin rural situé à « la Voie sur Morentin » :

- rue Morentin.

L'acquisition et la pose de la signalétique seront à la charge de la Commune d'Iteuil.

Les informations seront communiquées aux concessionnaires des réseaux et à la Poste dans le cadre des formalités administratives.

Débat :

Mme le Maire présente le plan du lieu-dit La Voie et de Papault.

Depuis longtemps, la voie se dénomme rue Morentin. Suite à une demande du service des impôts pour régularisation du plan, il a été recherché la délibération mais sans succès. Les habitants de cette rue y habitent depuis fort longtemps, il n'est pas question de débaptiser cette voie. Il est donc nécessaire de réactiver cette dénomination. Pour régularisation, Mme le Maire procède au vote.

Objet : **Restitution des différents scénarios pour le Complexe sportif et socioculturel Hervé Manteau**

Q 7
Délibération n° : /

Délibération : POUR : / CONTRE : / ABSTENTION : /

RAPPORTEUR : Bertrand BOISSEAU

Mme le Maire repasse la parole à Bertrand Boisseau afin de présenter le sujet, et permettre aux conseillers municipaux de suivre les chantiers lancés, sûrement pas lançables sur le budget de cette année. Mme le Maire rappelle que le complexe sportif a une dérogation à 9 ans puisqu'il s'agit d'un ERP 2. Lorsque le PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) avait été étudié, la Commune avait 5 ans pour se mettre aux normes, en ordre de marche par rapport à la réglementation. Elle ajoute qu'elle avait réussi à négocier au prétexte que cet équipement est spécifique et spécial -ERP 2- (seul de la Communauté de communes d'ailleurs). Cette dérogation avait été poussée à 9 ans, sauf que 9 ans arrivent très vite. Il ne va pas être demandé les travaux mais au moins une base d'étude et une programmation d'échéancier de travaux. La difficulté du complexe est l'accessibilité dans la mesure où il est composé de nombreux demi-niveaux. Parfois quelques centimètres entre deux espaces suffisent à ne plus être dans les clous. Le plus gros souci est d'équiper le gymnase de vestiaires handicapés, de vestiaires et douches sur le même pallier. Soit il faut construire, soit il faut anéantir des salles au même niveau afin de créer ces espaces. Le même problème se reproduit salle des fêtes puisqu'en cas d'utilisation avec cuisine, il faut banaliser la salle de restaurant -afin d'éviter de rentrer les uns dans les autres- et, en cas d'utilisation des toilettes, des escaliers sont à monter, donc l'accessibilité n'y est pas. Tout cela plus les désidératas des associations qui ont été interrogées à l'époque, plus les soucis avec l'Agence des territoires puisque les divers architectes qui se sont suivis sont partis (travail non achevé pour le premier,

non restitué pour le deuxième, puis un autre). La Commune a eu un semblant de restitution avec des scénarios qui vont être présentés depuis le prix minimaliste d'un 1,5 million au prix de plus de 3 millions en matière de réhabilitation. Tout est possible dans ces espaces de scénarii.

Bertrand Boisseau présente les plans de l'AT (Agence des territoires) qui est d'abord venue sur site pour se rendre compte notamment des demi-niveaux. Les plans sont présentés avec une altimétrie pour indiquer les décalages mais rend la lecture difficile.

Le programme d'accessibilité a été lancé en 2015 avec une dérogation de 9 ans pour le complexe socioculturel et sportif, l'échéance étant 2024. Certains travaux d'accessibilité ont été réalisés, notamment la rampe d'accès de l'entrée principale, les toilettes PMR à côté de la salle de restaurant et en rez-de-parking côté salle de danse. Mais il faut essayer de se mettre en conformité sur tout l'espace.

Selon les utilisations des associations, des demandes faites et de la géographie du bâtiment, plusieurs solutions ont été proposées. Les hypothèses (plans) sont projetées et commentées par Bertrand Boisseau.

Suite à cette restitution, Mme le Maire et Bertrand Boisseau ont demandé à retravailler sur d'autres scénarios, notamment entre autres l'étude d'un office et un bar dans la salle des fêtes, une extension dans le gymnase pour arriver au droit du terrain de tennis et ainsi utiliser cet espace pour vestiaires. L'idée est de permuter des espaces et de récupérer des espaces de circulation car il est constaté aujourd'hui de nombreux couloirs. L'idée également serait de proposer aux chasseurs et au PIC un autre espace en dehors des murs du complexe.

Bertrand Boisseau annonce que les différents scénarios imaginés se montent entre 1,5 M€ et 3,2 M€. Il rappelle aux conseillers l'enveloppe de la bibliothèque, celle de la maison médicale, celle de la piscine extérieure – à savoir ce que la Commune souhaite en faire et quel montant elle veut y mettre-. Un rappel du montant des travaux du bassin d'initiation sur un plus petit format sans toucher à la partie toiture et murs de plus de 150 000 €.

Bertrand Boisseau souhaitait faire une restitution des premières études de l'AT mais annonce qu'il y a encore du travail sur le sujet. Il demande s'il y a des questions.

Gérard Rivière demande si un cahier des charges a été établi pour l'AT. Mme le Maire répond que c'est l'AT qui s'en charge puisqu'ils sont architectes et connaissent les normes. La Commune ne peut pas imposer un cahier des charges qui serait contraire à...

Mme le Maire sait que la Commune a la chance d'avoir un complexe, c'est un bel outil mais elle sait qu'il va coûter cher dans les années à venir.

Bertrand Boisseau ajoute que la Commune investit depuis 2008 pour le complexe 100 à 110 000 euros par an de travaux, d'entretien, de mises aux normes. Les travaux à engager sont pour les trente ou quarante prochaines années. C'est compliqué car il faut réfléchir aux usages actuels mais tout en se projetant.

Mme le Maire tient au courant les conseillers dès que la Commune a d'autres scénarios.

Objet :

Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir art. L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Q 8

Délibération n° : /

Délibération : POUR : / CONTRE : / ABSTENTION : /

Néant.

Taxe d'habitation sur les logements vacants :

Mme le Maire propose une réflexion aux conseillers, à savoir :

La loi de finances a proposé d'instaurer dans les recettes des collectivités une taxe d'habitation sur les logements vacants. Il fallait prendre une délibération avant fin février 2023 pour une application en janvier 2024. Cela n'a pas été fait. Mais si une délibération est prise avant juin, elle sera instaurable au 1^{er} janvier 2024. Mme le Maire souhaitait en faire part aux conseillers. Elle n'a pas encore recensé le nombre de logements concernés. Il ne s'agit pas de résidences secondaires mais bien de logements vacants c'est-à-dire vides de tout meuble et habitables. L'idée du législateur est de ramener du logement sur le marché du locatif via l'incitation au portemonnaie. Elle aura l'occasion d'en reparler. Cette année, la communauté de communes n'a pas encore la possibilité de venir chercher un pourcentage. Elle ne sait pas comment cela se passera si une commune ne délibère pas et si la communauté de communes vote un taux. C'est une nouvelle taxe, une nouvelle recette. Elle invite les conseillers à y réfléchir.

Zones humides :

Jean-Christophe Cinquabre signale qu'une restitution sur les zones humides sera faite au petit groupe d'acteurs mobilisés au début de la démarche, à savoir : l'association des randonneurs, les chasseurs, les pêcheurs et quelques élus volontaires. Une promenade réservée à quelques élus et aux associations ayant participé au diagnostic a eu lieu en zones humides. Vienne Nature qui a réalisé cet inventaire propose avant l'été ou à la rentrée en septembre une intervention ouverte au grand public. Des propositions de dates sont à venir.

Suppression annoncée d'une classe en élémentaire :

Mme le Maire précise que ce n'est pas parce qu'il manque un ou deux élèves. Malheureusement, la commune d'Iteuil n'est pas la seule concernée. A noter que depuis deux ans, les logements HLM étaient en travaux et toujours pas remis sur le marché. Des commissions d'attribution vont se tenir pour des logements T 4 et T 5. Chantal Chaigne précise que tous les T 2 ont été attribués à l'APAJH par convention avec Habitat de la Vienne de façon à ce que les personnes en situation de handicap quittent le foyer et soient autonomes dans un appartement. Mme le Maire ajoute l'énorme demande en logements actuellement due au desserrement des ménages (séparations, divorces) sans amener forcément plus d'enfants et selon la même typologie de logement. Elle espère que les lotissements vont amener des jeunes. Cela commence à arriver au Belvédère. Pour le lotissement Les Mais, en ce moment, elle a un permis par jour.

Marché du presbytère relancé :

Suite au prestataire indélicat, stoppé dans son élan, le marché a été relancé. Il reste redevable, responsable du suivi. La rupture est à ses torts. La complexité est de retrouver une entreprise qui accepte de retravailler derrière. Néanmoins, d'autres corps de métiers y avaient déjà travaillé, il faut que le chantier se poursuive dans de bonnes conditions pour au moins toutes ces personnes qui ont avancé.

Nouveau profil de poste lancé pour le recrutement d'une remplaçante d'une secrétaire qui s'occupe particulièrement de la police du Maire, des conseils municipaux et de l'urbanisme. Ce profil de poste est lancé aujourd'hui sur Emploi territorial et sur Indeed. Pas beaucoup de candidats. C'est un profil de plus en plus atypique : secrétaire de maire, il faut croire. Cela devient très compliqué de trouver ce bon profil ad hoc. L'urbanisme évoluant tellement en ce moment, cela devient très compliqué d'avoir quelqu'un au fait. Mme le Maire ne désespère pas, elle continue.

Marché hebdomadaire :

Frédéric Denis intervient sur la réorganisation le samedi matin lors du marché place de l'Eglise. Ce n'est qu'une proposition. Les retours sont bons de la part des Iteuillais et des commerçants. Mme le Maire ajoute que le trafic ne passe plus au milieu du marché. Frédéric Denis précise que cela a été fait pour la sécurité de tous. Un marchand de légumes est présent pour la troisième fois, l'essai est concluant. Malheureusement, la marchande a perdu la marchande d'huîtres depuis trois semaines car elle a cessé son activité. La marchande de poissons vend des huîtres mais s'il parvient à trouver un marchand d'huîtres, elle arrêtera.

D'autres commerçants seraient susceptibles de venir mais par facile dans la mesure où le samedi matin est demandé partout. La marchande de tissus – mercerie qui devait venir samedi dernier, a préféré ne pas s'installer en raison des intempéries. La prochaine fois est reportée au 1^{er} avril et sera présente tous les premiers week-ends de chaque mois.

Agenda :

Jeudi 23 mars 2023 à 19h00 : commission associations pour faire le point sur les demandes de subventions. Convocation à suivre pour les concernés.

Lundi 27 mars 2023 à 19h00 : commission finances, ouverte à tous.

Mardi 28 mars 2023 : COPIL PLUi puis vote du budget à la Communauté de communes.

Mercredi 29 mars 2023 :

- formation correspondant défense pour Gérard Rivière.
- commission PLUi par groupe de communes. Mme le Maire précise que rien n'est avancé. Suite à ses suggestions/modifications, le PADD a été rediscuté. Gilbert Beaujaneau a communiqué un rétroplanning : approbation en juin 2023, enquête publique en octobre 2023 pour finaliser en fin d'année. Bertrand Boisseau ajoute « qu'on ne sait pas ce que l'on met dedans, mais on a les dates ». Le cabinet aura sûrement avancé le 28 mars selon Mme le Maire mais tout était à revoir. Cela fait partie des enjeux là aussi.

Mercredi 5 avril 2023 : vote du budget, à 20h00 ou 20h30 selon l'ordre du jour.

Début mai : stand de tir à Smarves inauguré par la Communauté de communes.

Jean-Christophe Cinquabre signale que les agendas se percutent à la Communauté de communes des vallées du Clain :

Mardi 21 mars 2023 : commission transition écologique, le même soir le Syndicat de rivières fait un comité. Il est dommage que la communication ne passe pas. Le nouveau suppléant au Syndicat de rivières, Benoît Godet, peut remplacer Jean-Paul Grimaud. En revanche, pour les élus communautaires, aucun suppléant n'a été désigné. Donc Jean-Christophe Cinquabre va, une fois de plus, devoir faire un choix. Mme le Maire se dit que cela ne doit pas interpellier dans la mesure où il y a le Clain aval, trop de structures se percutent.

Mardi 28 mars 2023 : CCID (Commission communale des impôts).

Jeudi 30 mars 2023 : réunion de CCAS.

Jean-Christophe Cinquabre rebondit sur la commission des impôts qui regarde certes ce qui est déclaré et ce qui n'est pas déclaré mais le réel problème du moment est l'approvisionnement des chantiers. Au Belvédère compte-tenu des contraintes liées au périmètre classé, notamment sur le choix limité des tuiles terre cuite, de réelles difficultés s'imposent aux propriétaires qui se retrouvent face des artisans qui ne peuvent disposer des matériaux exigés que dans un délai de six mois. Certaines maisons ont tranché véritablement. La question a été remontée à l'Agence des territoires qui a toléré cet état de fait. Jean-Christophe Cinquabre a découvert la vague de cambriolages sur ce secteur (cuisines équipées démontées et embarquées, porte de service, encore emballée, volée). Il a senti une tension sur place et une question adressée à la mairie « Qu'est-ce que vous faites ? ».

Chantal Chaigne ajoute que des menaces de revente de maisons ont été faites. La gendarmerie a été rappelée pour effectuer des rondes beaucoup plus régulières à toute heure du jour et de la nuit.

Mme le Maire attire l'attention sur le fait que ce phénomène se produit sur tous les chantiers de maisons neuves puisque ce qui attire ce sont les matériaux neufs et constate cela pas uniquement sur Iteuil.

Chantal Chaigne signale du « bazar » par des jeunes à nouveau sous le préau de l'école ce week-end. La gendarmerie est prévenue.

Bertrand Boisseau informe d'un souci de stationnement sur la place PMR rue d'Aigne (rue de l'école) par la voiture d'une enseignante alors qu'il y avait une place « normale » deux mètres en arrière.

Chantal Chaigne revient sur les travaux de propriétaires qui ne déclarent pas. Ce qu'il faut savoir, c'est que tout ce qui n'est pas déclaré est un impôt en moins pour la Commune. Elle affirme qu'il y a quelques milliers d'euros à récupérer. Betty Loiseau interroge sur le fonctionnement de la non déclaration. Mme le Maire répond qu'un listing est émis par les impôts. Les commissaires en CCID sont amenés à se prononcer et voient s'ils sont en adéquation avec leurs connaissances. Certaines choses sont inconnues. Le site du Bon coin peut être consulté parfois en cas de doute. Quand brutalement une porte de garage se transforme en fenêtre, un doute peut être émis en soupçonnant une surface créée, de même qu'une fenêtre dans un grenier. Betty Loiseau demande si cela fonctionne par dénonciation. Mme le Maire confirme que cela peut être le cas mais pas uniquement, heureusement. Chantal Chaigne revient sur des piscines non déclarées, très visibles lorsqu'un drone passe au-dessus. Il y a sur Iteuil quelques piscines enterrées non déclarées et qu'il y a de l'argent à se faire. Mme le Maire précise que les services des impôts ont les moyens d'agir. Même un Google Maps donne beaucoup d'informations sur certaines constructions.

En l'absence d'autres questions, Mme le Maire clôt la séance.

Séance levée à 22 h 52.

Signatures :

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Françoise MICAULT,



Floriane CLAIRAND

